

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/039

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Arrondissement de  
BESANCON**

Séance du 12/05/2025

**Canton de Besançon 1**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
06/05/2025 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix-neuf.**

Présents : 16

Mmes GILLET, DELESSARD, DUBOIS, BORRINI,  
PRALON, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;  
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT,  
COUDRY, LORY, DUMORTIER, PONS.

Procurations de vote : 1

Geneviève SIMON BOUVRET donne pouvoir à Françoise GILLET.

Absent excusé : 2

Thomas HOUSSIN, Damien LAPOUGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur François PONS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE  
RENOVATION DU REVETEMENT DES COURTS DE TENNIS EXTERIEURS**

***Rapporteur : Jean-Pierre LORY***

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des courts des deux courts de tennis couverts, des deux courts extérieurs et du club house a été confiée au Tennis club de Franois-Serre les sapins par convention en date du 10 octobre 2004.

Le tennis club a souhaité procéder à la rénovation du revêtement des courts extérieurs.

Monsieur le Maire présente une convention pour définir les modalités de financement et de participation de chaque partenaire à ces travaux de rénovation.

Publié le 22 mai 2025

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 025-212502587-20250512-2025039-DE



La commune s'engage à financer les travaux de rénovation pour un montant de 118 378,98€ TTC et entreprendre les démarches pour solliciter des subventions auprès des services de l'Etat et du Département du Doubs

Le club de Tennis s'engage à participer au financement de ces travaux à hauteur de 28 111,00€.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve les termes de la convention entre la commune de Franois et le tennis club de Franois-Serre les sapins concernant le financement des travaux de rénovation du revêtement des courts de tennis extérieurs,*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention*

**Fait et délibéré, le 12 mai 2025**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

